

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 752**22 juillet 2004****SOMMAIRE**

A.J.I.L. C. & P. S.A., Luxembourg	36092	GHG Consult S.A., Wasserbillig	36091
A.J.I.L. C. & P. S.A., Luxembourg	36094	Global Financing S.A.	36092
ACE Engineering S.A., Esch-sur-Alzette	36050	Interfer A.G., Munsbach	36088
Advit S.A., Oberanven	36051	Invista North America, S.à r.l., Luxembourg	36053
AJ Finance S.A.H., Luxembourg	36059	Invista North America, S.à r.l., Luxembourg	36053
AKH Luxco S.C.A., Luxembourg	36055	Invista North America, S.à r.l., Luxembourg	36053
Aoyama S.A., Luxembourg	36092	Invista North America, S.à r.l., Luxembourg	36054
Architectures Nouvelles et Cuisines, S.à r.l., Stras-		Invista, S.à r.l., Luxembourg	36058
sen	36076	Invista, S.à r.l., Luxembourg	36058
Assurim S.A., Differdange	36090	Invista, S.à r.l., Luxembourg	36058
Atlas Capital Group Holding S.A., Luxembourg ..	36052	Invista, S.à r.l., Luxembourg	36059
Brasserie Kutscher, S.à r.l., Strassen	36066	Isprat S.A., Luxembourg	36050
Brenntag A.G., Munsbach	36089	JB Honoré, S.à r.l., Luxembourg	36069
Brenntag-Interfer S.A., Munsbach	36090	Jenebe International, S.à r.l., Luxembourg	36089
C.M.O. S.A., Luxembourg	36051	Kingsflow Holding S.A.H., Oberanven	36054
Chauffage Al Esch S.A., Luxembourg	36087	Larrivet Holding S.A., Luxembourg	36094
Chauffage Nuddelsfabrik S.A., Luxembourg	36059	Lepanto S.A., Luxembourg	36068
Chauffage Sauerwiss S.A., Luxembourg	36087	Linoz S.A., Luxembourg	36052
Com. Lease S.A., Luxembourg	36064	Luximmo Achte Beteiligungsgesellschaft AG, Was-	
Consulta Luxembourg S.A.	36050	serbillig	36092
Consulta Luxembourg S.A., Winseler	36095	Luximmo Dreizehnte Beteiligungsgesellschaft AG,	
Consulta Luxembourg S.A., Winseler	36095	Wasserbillig	36077
Consulta Luxembourg S.A., Winseler	36095	Luximmo Elfte Beteiligungsgesellschaft AG, Was-	
Consulta Luxembourg S.A., Winseler	36095	serbillig	36062
Consulta Luxembourg S.A., Winseler	36095	Luximmo Erste Beteiligungsgesellschaft AG, Was-	
Consulta Luxembourg S.A., Winseler	36095	serbillig	36054
Cora Luxembourg S.A., Foetz	36082	Luximmo Zehnte Beteiligungsgesellschaft AG,	
Covadu S.A., Esch-sur-Sûre	36062	Wasserbillig	36091
CSP & P Holding S.A., Luxembourg	36067	Luximmo Zweite Beteiligungsgesellschaft AG,	
Daims S.A., Luxembourg	36051	Wasserbillig	36059
Fashion's Trading S.A., Luxembourg	36078	Luximmo Zwölfte Beteiligungsgesellschaft AG,	
Finadev Holding S.A., Luxembourg	36065	Wasserbillig	36079
Finadev Holding S.A., Luxembourg	36065	M.S. Lux, S.à r.l., Luxembourg	36080
Fininc Luxembourg S.A., Wasserbillig	36067	M.S. Lux, S.à r.l., Luxembourg	36081
Fininc Luxembourg S.A., Wasserbillig	36067	Mir Fund Management S.A., Luxembourg	36079
Finparia S.A., Luxembourg	36091	Mir Leman Advisory Company S.A., Luxembourg ..	36078
Fixed Income Transworld Fund, Sicav, Steinsel ...	36068	Mir Quality Growth Sicav, Luxembourg	36079
Fontaine Investissements, S.à r.l., Luxembourg ...	36091	Mir Theatre S.A., Luxembourg	36079
Fortis Luxembourg-IARD S.A., Luxembourg	36096	Miroblig, Sicav, Luxembourg	36087
Fortis Luxembourg-Vie S.A., Luxembourg	36096	New Finance S.A., Luxembourg	36087

NFM Alliages S.A., Bertrange	36084	The Must Consulting Group S.A., Foetz	36060
Parmed S.A., Luxembourg	36088	Translaure, S.à r.l., Dudelange	36084
Pharmapath, S.à r.l., Bertrange	36085	Unifund, Sicav, Luxembourg	36050
Prom-Info Europe S.A., Bridel	36052	Union Properties S.A., Luxembourg	36081
Santémédia Management, S.à r.l., Munsbach	36094	United Consultants International S.A., Luxembourg	36083
Schräinerei Olivier Conrardy, S.à r.l., Foetz	36054	(Le) Verzino, S.à r.l., Lamadelaine	36052
Softwheels S.A., Oberanven	36051	Woodstock by Conrardy, S.à r.l., Dippach	36051
Staden S.A.H., Luxembourg	36094		

ISPRAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 62.236.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

Signature.

(042676.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

UNIFUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 78.567.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05617, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004.

N. Petricic / F. Nilles

Mandataire Principal / Sous-Directeur Principal

(042660.3/1183/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

ACE ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 5, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 54.061.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004.

Signature.

(042672.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

CONSULTA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

R. C. Diekirch B 2.941.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mars 2000

L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mars 2000 a, entre autres, approuvé les décisions suivantes:

1- La nomination de M. Carol de Meester, résidant à B-6600 Bastogne (B), M. Edwin De Meester, résidant à L-9696 Winseler (L) et Mme Martine Winand, résidant à L-9696 Winseler (L), comme administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans (échéant à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006)

2- La nomination de M. Christian Haot, résidant à B-4780 Hamoir/Ourthe (B) comme commissaire pour une nouvelle période de 6 ans (échéant à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006)

Edwin de Meester a reçu pouvoir d'agir seul afin de procéder aux Publications Officielles suite à cette Assemblée Générale Ordinaire.

CONSULTA LUXEMBOURG S.A.

E. de Meester

Administrateur

Enregistré à Diekirch, le 19 novembre 2003, réf. DSO-AK00079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(902022.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 2004.

36051

C.M.O., Société Anonyme.

Siège social: L-2446 Howald, 11, Ceinture des Rosiers.
R. C. Luxembourg B 29.216.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05475, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur-délégué

(042823.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

WOODSTOCK BY CONRARDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4973 Dippach, 161, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 84.994.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05688, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts-comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signatures

(042824.3/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

ADVIT, Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.
R. C. Luxembourg B 77.320.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur-délégué

(042825.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

SOFTWHEELS, Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.
R. C. Luxembourg B 94.017.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur-délégué

(042826.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

DAIMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 51.706.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05178, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(042992.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

LE VERZINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4874 Lamadelaine, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 70.477.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03516, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 2 juin 2004.

Signature.

(042802.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

PROM-INFO EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.
R. C. Luxembourg B 60.724.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05469, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur-délégué

(042809.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

LINOZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 78.898.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04789, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

Signature.

(042839.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

ATLAS CAPITAL GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 78.314.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 2004

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Monsieur Peter Stormonth Darling, conseiller en placements, demeurant 7 Swan Walk, SW34JJ Londres, Royaume-Uni, Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Patrick Stevenson, directeur général, demeurant 33, Ormonde Gate, SW3 4HA Londres, Royaume-Uni
- Monsieur Robert Dwek, homme d'affaires, demeurant 10 C Chemin de la Haute Belotte, 1222 Vézenaz, Suisse
- Monsieur Moise Dwek, analyste financier, demeurant 112 route de Florissant, 1206 Genève, Suisse
- Monsieur Mayer Dwek, analyste financier, demeurant 81 chemin de la Planta, 1223 Cologny
- Monsieur Maurice Dwek, homme d'affaires, demeurant 12 chemin de la Chevillarde, 1208 Genève, Suisse
- Monsieur Gabriel Gumener, homme d'affaires, demeurant Deltec House, N 3229 Lyford Cay, Nassau, Bahamas
- Monsieur Hugues Marc Lamotte, homme d'affaires, demeurant 188, rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse
- Monsieur David P. McNaughtan, conseiller en placements, demeurant 41-46 Piccadilly, W1J 0DS Londres, Royaume-Uni

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- DELOITTE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05600. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042887.3/534/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

**INVISTA NORTH AMERICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ARTEVA NORTH AMERICA, S.à r.l.).**

Capital social: USD 34.558.900,-.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.
R. C. Luxembourg B 67.095.

—
EXTRAIT

Suite à un apport en nature de six cent quatre-vingt-onze mille cent soixante-dix-huit (691.178) parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social, effectué en date du 3 mai 2004 par KoSa HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, à KoSa US INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social au 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, la société KoSa US INVESTMENTS, S.à r.l., précitée, est devenu l'associée unique de la Société.

Münsbach, le 24 mai 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG Tax Advisory Services, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04890. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042979.3/556/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

**INVISTA NORTH AMERICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ARTEVA NORTH AMERICA, S.à r.l.).**

Capital social: USD 34.558.900,-.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.
R. C. Luxembourg B 67.095.

—
EXTRAIT

Suite à un apport en nature de six cent quatre-vingt-onze mille cent soixante-dix-huit (691.178) parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social, effectué en date du 3 mai 2004 par KoSa B.V., ayant son siège social au Teleportboulevard 140, NL-1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas, à KoSa HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, la société KoSa HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., précitée, est devenu l'associée unique de la Société.

Münsbach, le 24 mai 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG Tax Advisory Services, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04876. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042962.3/556/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

**INVISTA NORTH AMERICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ARTEVA NORTH AMERICA, S.à r.l.).**

Capital social: USD 34.558.900,-.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.
R. C. Luxembourg B 67.095.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession d'actifs exécutée en date du 30 avril 2004 entre ARTEVA GLOBAL HOLDINGS B.V., ayant son siège social au Teleportboulevard 140, NL-1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas, et KoSa B.V., ayant son siège social au Teleportboulevard 140, NL-1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas, que les six cent quatre-vingt-onze mille cent soixante-dix-huit (691.178) parts sociales de la Société, représentant l'intégralité de son capital social, ont été transférées à la société KoSa B.V., précitée.

Münsbach, le 24 mai 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG Tax Advisory Services, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04867. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042953.3/556/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

**INVISTA NORTH AMERICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ARTEVA NORTH AMERICA, S.à r.l.).**

Capital social: USD 34.558.900,-.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.
R. C. Luxembourg B 67.095.

—
EXTRAIT

Suite à la liquidation de la société ARTEVA WORLDWIDE, S.à r.l., avec siège social au 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, survenue en date du 30 avril 2004, la société ARTEVA GLOBAL HOLDINGS BV, ayant son siège social au Teleportboulevard 140, NL-1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas, est désormais associée unique de la Société.

Münsbach, le 24 mai 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG Tax Advisory Services, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04859. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(042944.3/556/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

KINGSFLOW HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R. C. Luxembourg B 54.059.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05471, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur-délégué

(042820.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

SCHRÄINEREI OLIVIER CONRARDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 13, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 73.357.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts-comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signatures

(042822.3/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

LUXIMMO ERSTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Wasserbillig.

H. R. Luxemburg B 79.238.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 26. Mai 2004

Die ordentliche Hauptversammlung beschliesst, das Mandat des Abschlussprüfers FISOGEST S.A., 84, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, bis zur Abhaltung der Hauptversammlung im Jahre 2009 zur Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2008 zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Amtsblatt und beim Handelsregister.

Wasserbillig, den 27. Mai 2004.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05896. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(042910.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

AKH LUXCO, Société en commandite par Actions.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 98.981.

In the year two thousand and four, on the twelfth day of May, at 11.30 a.m.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Florence Bal, Maître en droit, residing in Luxembourg,

acting as the representative of the sole manager of AKH LUXCO, a société en commandite par actions duly incorporated and existing under the laws of the grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 98.981, (hereinafter the «Company»),

pursuant to a resolution of the sole manager of the Company dated 11 May 2004.

A copy of the said resolution, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The Company has been incorporated in the form of a société en commandite par actions pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, on the 13 January 2004, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations of 24 March 2004, number 330. The articles of incorporation were last amended by a notarial deed of the undersigned notary on 14 April 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) The issued share capital of the Company is currently set at three hundred thirty-nine thousand four hundred eighty-two euro fifty cent (EUR 339,482.50) represented by fully paid up shares, consisting of six hundred forty-nine (649) Class Y Ordinary Shares, two hundred thirty-four thousand three hundred eight (234,308) Class A Ordinary Shares, thirty-six thousand six hundred twenty-eight (36,628) Class B Shares, and one (1) Management Share, each with a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25).

3) Pursuant to article 6.13 («Authorised Capital») of the articles of incorporation of the Company, the authorised share capital of the Company is currently set at three million five hundred twenty-six thousand seven hundred eighty-five euro (EUR 3,526,785.-) consisting of one thousand (1,000) Class Y Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive, AKH MANAGEMENT HOLDCO I, AKH MANAGEMENT HOLDCO II or New Executive that subscribes therefore; two hundred sixty-one thousand nine hundred fifty (261,950) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive, AKH MANAGEMENT HOLDCO I, AKH MANAGEMENT HOLDCO II or New Executive that subscribes therefore; two million five hundred and two thousand forty-nine (2,502,049) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for the conversion of the Series 1 CPECs; fifty-six thousand four hundred twenty-nine (56,429) Class B Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive, AKH MANAGEMENT HOLDCO I, AKH MANAGEMENT HOLDCO II or New Executive that subscribes therefore.

The sole manager of the Company is authorised to issue shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

4) By a resolution adopted on 11 May 2004, the sole manager of the Company has decided to increase the Company's share capital from its present amount of three hundred thirty-nine thousand four hundred eighty-two euro fifty cent (EUR 339,482.50) up to three hundred ninety-nine thousand two hundred twenty-five euro (EUR 399,225.-) through the issuance of three hundred fifty-one (351) Class Y Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share for a total nominal value of four hundred thirty-eight euro seventy-five cent (EUR 438.75) (the «Newly Issued Class Y Ordinary Shares»), twenty-seven thousand six hundred forty-two (27,642) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share for a total nominal value of thirty-four thousand five hundred fifty-two euro fifty cent (EUR 34,552.50) (the «Newly Issued Class A Ordinary Shares»), nineteen thousand eight hundred one (19,801) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share for a total nominal value of twenty-four thousand seven hundred fifty-one euro twenty-five cent (EUR 24,751.25) (the «Newly Issued Class B Ordinary Shares»), such Newly Issued Class Y Ordinary Shares, Newly Issued Class A Ordinary Shares, Newly Issued Class B Ordinary Shares, being fully paid up in cash.

The three hundred fifty-one (351) Newly Issued Class Y Ordinary Shares are subscribed for a total price of seven thousand twenty euro (EUR 7,020.-) consisting in four hundred thirty-eight euro seventy-five cent (EUR 438.75) allocated to the share capital and six thousand five hundred eighty-one euro twenty-five cent (EUR 6,581.25) allocated to a share premium account. The twenty-seven thousand six hundred forty-two (27,642) Newly Issued Class A Ordinary Shares are subscribed for a total price of two hundred seventy-six thousand one hundred forty-three euro fifty-eight cent (EUR 276,143.58) consisting in thirty-four thousand five hundred fifty-two euro fifty cent (EUR 34,552.50) allocated to the share capital and two hundred forty-one thousand five hundred ninety-one euro eight cent (EUR 241,591.08) allocated to a share premium account. The nineteen thousand eight hundred one (19,801) Newly Issued Class B Ordinary Shares are subscribed for a total price of one hundred sixty-seven thousand seven hundred fourteen euro forty-seven cent (EUR 167,714.47) consisting in twenty-four thousand seven hundred fifty-one euro twenty-five cent (EUR 24,751.25) allocated to the share capital and one hundred forty-two thousand nine hundred sixty-three euro twenty-two cent (EUR 142,963.22) allocated to a share premium account.

The total contribution of four hundred fifty thousand eight hundred seventy-eight euro five cent (EUR 450,878.05) consists of fifty-nine thousand seven hundred forty-two euro fifty cent (EUR 59,742.50) allocated to the share capital and three hundred ninety-one thousand one hundred thirty-five euro fifty-five cent (EUR 391,135.55) allocated to a share premium account.

In accordance with article 6.13 («Authorised Capital») of the articles of incorporation of the Company, the sole manager of the Company has decided to suppress the preferential subscription right of the existing shareholders to subscribe the newly issued shares.

The newly issued shares in the Company have been entirely subscribed by AKH MANAGEMENT HOLDCO II, a société en commandite par actions, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 98.982.

As a consequence of such increase of share capital, article 6.1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

«6.1 Subscribed Capital.

The Company has a subscribed capital of three hundred ninety-nine thousand two hundred twenty-five euro (EUR 399,225.-) represented by fully paid up shares, consisting of:

- (a) one thousand (1,000) Class Y Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each;
- (b) two hundred sixty-one thousand nine hundred fifty (261,950) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each;
- (c) fifty-six thousand four hundred twenty-nine (56,429) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each;
- (d) one (1) Management Share with a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25).

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, et le douze mai, à 11.30 heures.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mademoiselle Florence Bal, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant du gérant unique de la AKH LUXCO, une société en commandite par actions dûment constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous la section B numéro 98.981, (ci-après la «Société»),

suiuant une résolution du gérant unique de la Société du 11 mai 2004.

Une copie de ladite résolution paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée sous la forme d'une société en commandite par actions suiuant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, le 13 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 mars 2004, numéro 330. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suiuant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 avril 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) La Société a un capital émis de trois cent trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-deux euros cinquante cents (EUR 339.482,50) représenté par six cent quarante-neuf (649) Actions Ordinaires de Classe Y ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, deux cent trente-quatre mille trois cent huit (234.308) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, trente-six mille six cent vingt-huit (36.628) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, et par une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

3) Suiuant l'article 6.13 («Capital Autorisé») des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé à trois millions cinq cent vingt-six mille sept cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 3.526.785,-), représenté par mille (1.000) Actions Ordinaires de Classe Y ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Employé, MANAGEMENT HOLDCO ou Nouvel Employé qui les souscrit; deux cent soixante et un mille neuf cent cinquante (261.950) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Employé, MANAGEMENT HOLDCO ou Nouvel Employé qui les souscrit; deux millions cinq cent deux mille quarante-neuf (2.502.049) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à la conversion des Séries 1 CPECs; cinquante-six mille quatre cent vingt-neuf (56.429) Actions Ordinaires de Classe B, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Employé, MANAGEMENT HOLDCO ou Nouvel Employé qui les souscrit.

Le gérant unique de la Société est autorisé à émettre des actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

4) Par une résolution adoptée en date du 11 mai 2004, le gérant unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social de son montant actuel de trois cent trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-deux euros cinquante cents (EUR 339.482,50) à trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 399.225,-) par l'émission de trois cent cinquante et une (351) Actions Ordinaires de Classe Y ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, pour une valeur nominale totale de quatre cent trente-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 438,75) (les «Actions Ordinaires de Classe Y Nouvellement Emises»), vingt-sept mille six cent quarante-deux (27.642) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, pour une valeur nominale totale de trente-quatre mille cinq cent cinquante-deux euros cinquante cents (EUR 34.552,50) (les «Actions Ordinaires de Classe A Nouvellement Emises»), dix-neuf mille huit cent une (19.801) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, pour une valeur nominale totale de vingt-quatre mille sept cent cinquante et un euros vingt-cinq cents (EUR 24.751,25) (les «Actions Ordinaires de Classe B Nouvellement Emises»), ces Actions Ordinaires de Classe Y Nouvellement Emises, Actions Ordinaires de Classe A Nouvellement Emises, Actions Ordinaires de Classe B Nouvellement Emises, ayant été libérées intégralement en espèces.

Les trois cent cinquante et une (351) Actions Ordinaires de Classe Y Nouvellement Emises sont souscrites au prix total de sept mille vingt euros (EUR 7.020,-) consistant en quatre cent trente-huit euros soixante-quinze cents (EUR 438,75) alloués au capital social et en six mille cinq cent quatre-vingt-un euros vingt-cinq cents (EUR 6.581,25) alloués à la prime d'émission. Les vingt-sept mille six cent quarante-deux (27.642) Actions Ordinaires de Classe A Nouvellement Emises sont souscrites au prix total de deux cent soixante-seize mille cent quarante-trois euros cinquante-huit cents (EUR 276.143,58) consistant en trente-quatre mille cinq cent cinquante-deux euros cinquante cents (EUR 34.552,50) alloués au capital social et en deux cent quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-onze euros huit cents (EUR 241.591,08) alloués à la prime d'émission. Les dix-neuf mille huit cent une (19.801) Actions Ordinaires de Classe B Nouvellement Emises sont souscrites au prix total de cent soixante-sept mille sept cent quatorze euros quarante-sept cents (EUR 167.714,47) consistant en vingt-quatre mille sept cent cinquante et un euros vingt-cinq cents (EUR 24.751,25) alloués au capital social et en cent quarante-deux mille neuf cent soixante-trois euros vingt-deux cents (EUR 142.963,22) alloués à la prime d'émission.

L'apport total de quatre cent cinquante mille huit cent soixante-dix-huit euros cinq cents (EUR 450.878,05) est composé de cinquante-neuf mille sept cent quarante-deux euros cinquante cents (EUR 59.742,50) alloué au capital social et trois cent quatre-vingt-onze mille cent trente-cinq euros cinquante-cinq cents (EUR 391.135,55) alloués à la prime d'émission.

Conformément à l'article 6.13 («Capital Autorisé») des statuts de la Société, le gérant unique de la Société a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour les actions nouvellement émises.

Les actions nouvellement émises par la Société ont été entièrement souscrites par AKH MANAGEMENT HOLDCO II, une société en commandite par actions ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 98.982.

En conséquence de cette augmentation de capital, l'article 6.1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«6.1. Capital souscrit.

La Société a un capital souscrit de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 399.225,-) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

(a) mille (1.000) Actions Ordinaires de Classe Y ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

(b) deux cent soixante et un mille neuf cent cinquante (261.950) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

(c) cinquante-six mille quatre cent vingt-neuf (56.429) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

(d) une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25).

Toutes les actions votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents statuts en disposent autrement, les porteurs d'actions de classes différentes ne seront pas en droit de voter séparément quelque question que ce soit. Aucune classe d'action ne comporte un droit de préemption sur quelque action de la Société, sauf si la loi en dispose autrement.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Bal, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, vol. 143S, fol. 59, case 10. – Reçu 4.508,78 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

J. Elvinger.

(040793.3/211/194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

INVISTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
(anc. ARTEVA SPECIALTIES, S.à r.l.)
Capital social: 152.000.000,- USD.
Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.
R. C. Luxembourg B 67.097.

EXTRAIT

Suite à un apport en nature des deux millions cent quinze mille six cent et une (2.115.601) parts sociales de catégorie A de la Société effectué en date du 3 mai 2004 par KoSa HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, à KoSa US INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social au 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, le capital social de la Société est depuis cette date détenu comme suit:

KoSa US INVESTMENTS, S.à r.l. 2.115.601 parts sociales de catégorie A
KoSa LUXEMBOURG, S.à r.l. 924.399 parts sociales de catégorie B

Münsbach, le 24 mai 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04888. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042973.3/556/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

INVISTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ARTEVA SPECIALTIES, S.à r.l.)
Capital social: 152.000.000,- USD.
Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.
R. C. Luxembourg B 67.097.

EXTRAIT

Suite à un apport en nature des deux millions cent quinze mille six cent et une (2.115.601) parts sociales de catégorie A de la Société effectué en date du 3 mai 2004 par KoSa B.V., ayant son siège social au Teleportboulevard 140, NL-1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas, à KoSa HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, le capital social de la Société est depuis cette date détenu comme suit:

KoSa HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. 2.115.601 parts sociales de catégorie A
KoSa LUXEMBOURG, S.à r.l. 924.399 parts sociales de catégorie B

Münsbach, le 24 mai 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04882. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042967.3/556/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

INVISTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ARTEVA SPECIALTIES, S.à r.l.)
Capital social: 152.000.000,- USD.
Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.
R. C. Luxembourg B 67.097.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession d'actifs exécutée en date du 30 avril 2004 entre ARTEVA GLOBAL HOLDINGS B.V., ayant son siège social au Teleportboulevard 140, NL-1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas et KoSa B.V., ayant son siège social au Teleportboulevard 140, NL-1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas, que les deux millions cent quinze mille six cent et une (2.115.601) parts sociales de catégorie A de la Société ont été transférées à la société KoSa B.V., précitée.

Le capital social de la Société est depuis cette convention de cession d'actifs détenu comme suit:

KoSa B.V. 2.115.601 parts sociales de catégorie A
KoSa LUXEMBOURG, S.à r.l. 924.399 parts sociales de catégorie B

Münsbach, le 24 mai 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Signature

36059

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04880. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042956.3/556/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

**INVISTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ARTEVA SPECIALTIES, S.à r.l.).**

Capital social: 152.000.000,- USD.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.
R. C. Luxembourg B 67.097.

EXTRAIT

Suite à la liquidation de la société ARTEVA WORLDWIDE, S.à r.l., avec siège social au 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, intervenue en date du 30 avril 2004, la société ARTEVA GLOBAL HOLDINGS BV, ayant son siège social au Teleportboulevard 140, NL-1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas, est désormais associé unique de la Société.

Münsbach, le 24 mai 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04866. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042951.3/556/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

LUXIMMO ZWEITE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Wasserbillig.

H. R. Luxemburg B 81.903.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 26. Mai 2004

Die ordentliche Hauptversammlung beschliesst, das Mandat des Abschlussprüfers FISOGEST S.A., 84, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, bis zur Abhaltung der Hauptversammlung im Jahre 2009 zur Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2008 zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Amtsblatt und beim Handelsregister.

Wasserbillig, den 27. Mai 2004.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05901. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042911.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

AJ FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 68.556.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05158, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(042995.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

CHAUFFAGE NUDELSEFABRIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 5, rue Tony Bourg.

R. C. Luxembourg B 61.252.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04736, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042906.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

THE MUST CONSULTING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.
R. C. Luxembourg B 100.976.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le quatorze mai.

Par devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean-Michel Albert Marie Mory, consultant, demeurant à F-62156 Dury, 3, route de Bapaume;
- 2.- Madame Geneviève Marie Julia Deron, sans profession, demeurant à F-62156 Dury, 3, route de Bapaume

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de THE MUST CONSULTING GROUP S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Foetz.

Art. 4. La société a pour objet dans le monde entier:

- la conduite des recentrages d'activités, des déploiements, diversifications, réorientations, reconversions, développements économiques, l'externalisation, la relocalisation, la réorganisation, la restructuration, l'optimisation des performances et d'une manière générale toutes missions d'accompagnement, d'adaptation et de conduite du changement;
- l'audit social, la communication, la motivation du personnel, les politiques salariales, d'intéressement et de participation, la mise en place de systèmes de rémunérations et de classifications, la gestion des conflits sociaux, la négociation, le coaching, la gestion de la mobilité et des compétences et d'une manière générale la gestion, la mobilisation et le management des ressources humaines;
- l'ingénierie financière, la préconisation des aides et subventions publiques, la recherche de financements et les relations avec tous les partenaires financiers, l'évaluation financière, l'aide à la gestion de la trésorerie, l'organisation de la fonction financière;
- la mise en place et la refonte des systèmes comptable et de gestion d'organisation et de réorganisation, de contrôle de gestion, de systèmes d'information permettant la mesure et l'optimisation de la performance, la réduction des coûts;
- l'audit commercial, l'organisation logistique commerciale et des forces de vente, la stratégie marketing;
- l'ingénierie et l'audit informatique, la gestion des grands projets et schémas directeurs informatiques, l'application aux nouvelles technologies de l'ERP, intranet, internet, l'intégration des systèmes, le traitement à façon;
- l'assistance, l'accompagnement, la réflexion et le conseil en stratégie, l'audit et la mesure des risques, la sensibilisation à la vigilance et à la veille concurrentielle, l'analyse prospective des environnements économiques et socioculturels, la stratégie territoriale, le benchmarking, mise en place des outils d'aide à la décision;
- l'évaluation d'entreprises, les études de faisabilité des projets, les conseils en rapprochements, alliances, venture, partenariat, pactes d'associés, transmission et les montages relatifs à toutes ces opérations;
- l'assistances et l'aide à la création d'entreprise et au développement d'activités économiques;
- l'audit et l'optimisation fiscale;
- la gestion de toutes situations de crise, diagnostics, préventions et opérations de redressements des entreprises en difficultés;
- l'accompagnement dans le domaine de l'audit qualité et démarches de certification.

Et pour l'ensemble de ces activités, conférences techniques, actions de formation, rédaction et éditions d'ouvrages, méthodologie de mise en place des outils.

Et d'une manière générale toutes activités d'expertise, de conseil, de consulting et de coaching ne relevant pas d'autres professions réglementées.

L'achat et la vente de matières, marchandises et biens liés à ces activités, sous traitance.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et tous objets similaires ou connexes.

La société a en outre pour objet la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mars à 10.00. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2004.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Jean-Michel Albert Marie Mory, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- Madame Geneviève Marie Julia Deron, prénommée, une action	1
Total: cent actions	100

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jean-Michel Albert Marie Mory, consultant, né à Lecluse (France), le 12 avril 1952, demeurant à F-62156 Dury, 3, route de Bapaume;
- b) Madame Geneviève Marie Julia Deron, sans profession, née à Cambrai (France), le 29 mars 1951, demeurant à F-62156 Dury, 3, route de Bapaume;
- c) Mademoiselle Ophélie Marie-Louise Alfréda Mory, sans profession, née à Arras (France), le 30 juillet 1981, demeurant à F-62156 Dury, 11, route de Bapaume.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société FIDUCIAIRE EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie Coin des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.331.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer administrateur-délégué un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du Conseil d'Administration

Monsieur Jean-Michel Albert Marie Mory, prénommé, Madame Geneviève Marie Julia Deron, prénommée, ici présents et Mademoiselle Ophélie Marie-Louise Alfréda Mory, prénommée, ici représentée par Monsieur Jean-Michel Albert Marie Mory, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Monsieur Jean-Michel Albert Marie Mory, prénommé, est nommé administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Mory, G. Deron, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2004, vol. 898, fol. 20, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juin 2004.

F. Kessler.

(043157.3/219/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

LUXIMMO ELFTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Wasserbillig.

H. R. Luxemburg B 82.537.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 26. Mai 2004

Die ordentliche Hauptversammlung beschliesst, das Mandat des Abschlussprüfers FISOGEST S.A., 84, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, bis zur Abhaltung der Hauptversammlung im Jahre 2009 zur Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2008 zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Amtsblatt und beim Handelsregister.

Wasserbillig, den 27. Mai 2004.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05925. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042997.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

COVADU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont.

R. C. Luxembourg B 95.654.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COVADU S.A., ayant son siège social à L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B numéro 95.654, anciennement inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de Diekirch, section B numéro 6.026, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 885 du 12 décembre 2000 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le prédit notaire, en date du 13 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 889 du 17 octobre 2001.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sarah Turk, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Christine Mathy, employée privée, demeurant à Bastogne (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Heather Corbett Brock, administrateur de sociétés, demeurant à Bruges (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Rapport du liquidateur et décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de leur mandat respectif.
- 2) Nomination du commissaire à la liquidation.
- 3) Lecture du rapport du commissaire à la liquidation.
- 4) Décharge du liquidateur et du commissaire à la liquidation de leur mandat respectif.
- 5) Clôture de la liquidation de la société.
- 6) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir de ce jour.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par annonces contenant l'ordre du jour faites:
- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 425 du 22 avril 2004 et numéro 465 du 4 mai 2004,
- au journal «Le Quotidien» en date du 22 avril 2004 et du 4 mai 2004.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

IV.- Qu'il existe actuellement 3.099 actions.

V.- Qu'il résulte de la liste de présence que 2.066 actions sont présentes ou présentées.

Plus de la moitié du capital social étant présente ou représentée, l'assemblée peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée après avoir entendu le rapport du liquidateur donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonctions pour l'exercice de leur mandat respectif au 13 avril 2004.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme en qualité de commissaire à la liquidation Madame Christine Mathy, employée privée, née à Schaerbeek (Belgique) le 4 juillet 1969, demeurant à B-6600 Bastogne (Belgique), 41, Villers-la-Bonne-Eau, aux fins d'établir le rapport sur la gestion du liquidateur.

Troisième résolution

L'assemblée lit le rapport du commissaire à la liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leur mandat respectif.

Cinquième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Sixième résolution

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.45 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à huit cent cinquante euros (EUR 850,00).

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Duinslaeger, P. Vandevyvre, S. Turk, C. Mathy, H. Corbett Brock, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 18 mai 2004, vol. 404, fol. 58, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24 mai 2004.

M. Lecuit.

(041499.3/243/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

**COM. LEASE S.A., Société Anonyme,
(anc. EURAUTO S.A.).**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 90.982.

L'an deux mille quatre, le dix mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURAUTO S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 90.982, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 239 du 6 mars 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Brigitte Siret, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Gaëlle Di Cesare, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Michel Barthel, demeurant à Luxembourg-Dommeldange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Nouvelle répartition des actions de la société.
- 2.- Changement de la dénomination de la société en COM. LEASE S.A.
- 3.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
- 4.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«La société a pour objet le commerce de moyens de transport automoteurs.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra en outre faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

5.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'à la suite de cessions d'actions sous seing privé, la répartition des mille (1.000) actions de la société est la suivante:

1.- Monsieur David Michel Barthel, gérant de société, demeurant à L-1710 Luxembourg-Dommeldange, 1, rue Henkes, neuf cents actions	900
2.- La société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «Le 2000», R.C.S. Luxembourg, section B numéro 88.188, cent actions	100
Total: mille actions	<u>1.000</u>

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en COM. LEASE S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de COM. LEASE S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet le commerce de moyens de transport automoteurs.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra en outre faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Damien Martin, Monsieur Laurent Martin et Madame Delphine Martin comme administrateurs de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

1.- Monsieur David Michel Barthel, gérant de société, né à Auxerre (France), le 14 septembre 1966, demeurant à L-1710 Luxembourg-Dommeldange, 1, rue Henkes;

2.- La société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «Le 2000», R.C.S. Luxembourg, section B numéro 88.188;

3.- Madame Nora Brahimi, employée privée, née à Amnéville (France), le 20 mai 1973, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur David Michel Barthel, préqualifié.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration, tous ici présents ou représentés, nomment Monsieur David Michel Barthel, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. Siret, D. M. Barthel, G. Di Cesare, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mai 2004, vol. 526, fol. 100, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 mai 2004.

J. Seckler.

(041541.3/231/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

FINADEV HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 42.295.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 2 juin 2004.

Signature.

(042901.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

FINADEV HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

H. R. Luxemburg B 42.295.

*Auszug aus dem Protokoll der jährlichen Hauptversammlung,
abgehalten als ausserordentliche Generalversammlung vom 17. Mai 2004*

Es wurden einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Nach Kenntnisnahme der Berichte des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers über das Geschäftsjahr 2002 erklärt die Hauptversammlung ihr Einverständnis.

2. Nach Kenntnisnahme des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2002 genehmigt die Hauptversammlung die Rechnungslegung in der vorgelegten Fassung.

3. Durch Spezialvotum erteilt die Hauptversammlung den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Abschlussprüfer vollen Entlast.

Luxemburg, 17. Mai 2004.

Für die Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06109. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042900.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

BRASSERIE KUTSCHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 92.298.

L'an deux mille quatre, le onze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Madame Marina Akatova Gubicheva, commerçante, demeurant à L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

2.- Monsieur Oleg Akatov, médecin, demeurant à Moscou, Bescudnicovsky B-R 55.3.2, (Russie).

Tous les deux ici représentés par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée BRASSERIE KUTSCHER, S.à r.l., ayant son siège social à L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 92.298), a été constituée originairement sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination sociale de BRASSERIE KUTSCHER S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 419 du 17 avril 2003,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2004, publié au Mémorial C numéro 429 du 22 avril 2004, contenant notamment la transformation en une société à responsabilité limitée et le changement de la dénomination sociale en BRASSERIE KUTSCHER, S.à r.l.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Exposé préliminaire

L'assemblée constate que les cent vingt (120) actions représentatives du capital initial de la société anonyme, fixé à trente et un mille huit cents euros (31.800,- EUR), avaient été libérées en numéraire à raison de 25% lors de la constitution de la société, de sorte que la somme de sept mille neuf cent cinquante euros (7.950,- EUR) était à la disposition de la société.

Première résolution

L'assemblée constate que quatre mille six cent cinquante euros (4.650,- EUR) ont été entre-temps versé en numéraire sur un compte bancaire au nom de la société, de sorte que cette somme est à la libre disposition de cette dernière.

De ce fait la société dispose d'un capital social fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des cent vingt (120) parts sociales.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social souscrit à concurrence de dix-neuf mille deux cents (19.200,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de trente et un mille huit cents euros (31.800,- EUR) à douze mille six cents euros (12.600,- EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de remplacer les cent vingt (120) parts sociales existantes sans expression de valeur nominale par cent vingt (120) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinq euros (105,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR), divisé en cent vingt (120) parts sociales de cent cinq euros (105,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Marina Akatova Gubicheva, commerçante, demeurant à L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle, quatre-vingts parts sociales, 80

2.- Monsieur Oleg Akatov, médecin, demeurant à Moscou, Bescudnicovsky B-R 55.3.2, (Russie), quarante parts sociales, 40

Total: cent vingt parts sociales, 120

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société en raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mai 2004, vol. 527, fol. 1, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 mai 2004.

J. Seckler.

(041526.3/231/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

FININC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 92.076.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042919.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

FININC LUXEMBOURG S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 92.076.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung vom 12. Mai 2004

Im Jahre zweitausendundvier, dem zwölften Mai, am Gesellschaftssitz in L-Wasserbillig sind zur ausserordentlichen Gesellschafterversammlung erschienen die Aktionäre der Gesellschaft FININC LUXEMBOURG S.A.

Gegründet gemäß Akt vor dem amtierenden Notar Jean-Paul Hencks in Luxemburg am 7. Juni 1995, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 51.193, veröffentlicht im Mémorial C 407 vom 22. Juni 1995.

Die Sitzung ist eröffnet unter der Präsidentschaft von Herrn Wolfgang Graf von Spens.

Der Präsident bestimmt als Sekretär Herrn Johann Elsen.

Der Präsident bestimmt als Stimmzähler Frau Vanessa Paal.

Da das Büro vollständig besetzt ist, erklärt und bittet der Präsident, folgende Akte zu verfassen.

I. Herr Wolfgang Graf von Spens wird einstimmig zum neuen Präsidenten mit Einzelzeichnungsberechtigung gewählt. Weitere Beschlüsse werden nicht gefasst.

Wasserbillig, den 12. Mai 2004.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Präsident / Sekretär / Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00635. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042924.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

CSP & P HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.940.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2004

Première résolution

Les démissions de M. Carlo Scognamiglio, Mme Cecilia Pirelli, M. Filippo Scognamiglio-Pasini, Mme Ilaria Tronchetti-Provera en tant qu'administrateurs de la société, à compter de ce jour, sont acceptées et décharge leur est donnée pour l'exercice de leurs mandats.

Deuxième résolution

Les nominations de Mme Myriam Lewis, M. Gerard Norton, M. Jamie Thompson en tant qu'Administrateurs de la société sont acceptées. Leurs mandats seront renouvelables lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05633. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042659.3/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

FIXED INCOME TRANSWORLD FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R. C. Luxembourg B 22.648.

L'état des actifs nets au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05668, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

G. de Ganay

Administrateur

(042694.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

LEPANTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 96.844.

L'an deux mille quatre, le sept mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEPANTO S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 96.844, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1327 du 12 décembre 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, demeurant à Bertrange (Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 500.000,-, pour le porter de son montant actuel de EUR 1.000.000,- à EUR 1.500.000,-, par la création et l'émission de 5.000 actions nouvelles de EUR 100,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent mille euros (500.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de un million d'euros (1.000.000,- EUR) à un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR), par la création et l'émission de cinq mille (5.000) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

Les cinq mille (5.000) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par la société LENHAM LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man).

Le montant de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société anonyme LEPANTO S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR), représenté par quinze mille (15.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, A. Thill, F. Innocenti, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mai 2004, vol. 526, fol. 99, case 1. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 mai 2004.

J. Seckler.

(041531.3/231/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

JB HONORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 100.873.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the fifth day of may.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1.- Mr Jonathan Glassberg, residing at Temple Fortune Hill, London, NW11 7X-N, England;

2.- Mr Benn Shepherd, residing at The Seville # 29 A, 300 East 77th Street, New York, NY 10021, USA.

Both founders are hereby represented by Mr Patrick Van Hees, jurist in L-1450 Luxembourg, undersigned, by virtue of proxies given under private seal.

The beforesaid proxies, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such parties have requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which its declares to incorporate.

Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation. At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is JB HONORE, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 1,000,000.- (one million euros), represented by 40,000 (forty thousand) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless the shareholders representing at least three quarters of share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless the transferor shareholder shall have proposed its shares in preference to the other existing shareholders and the other existing shareholders shall have renounce to their preferential acquisition right.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

In case of dispute relating to the shares and the transfer thereof, then any shareholders shall be entitled to refer the question to an independent third-party adviser (the «Expert») agreed between all the shareholders to assess and to provide an expertise on the shares and the transfer thereof, in which event the following principles shall apply:

(a) the expert shall, unless otherwise agreed between the shareholders, be an individual or firm which is independent of the shareholders and which shall not have acted for any shareholder in any material capacity for a period of at least two years preceding the date on which the dispute is referred to it;

(b) if the shareholders are unable to agree upon such an individual or firm within a period of fifteen days after the irrevocable notice as aforesaid, then the Expert shall be appointed by the Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg (district court of Luxembourg);

(c) the shareholders shall procure that there is made available to the Expert such information relating to the Company as it reasonably requires in order to establish its expertise on the shares and the transfer thereof;

(d) in assessing the shares and the transfer thereof, the Expert shall take into account all factors it considers to be relevant;

(e) the Expert shall be deemed to be acting as an expert and not as an arbitrator and its decision shall be final and binding on the shareholders; and

(f) the cost of obtaining the Expert's assessment shall be borne by the shareholders equally unless the Expert determines it unfair to do so.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders Decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings. However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital. If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial Year - Balance Sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders pro rata to their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Settlement of disputes

Art. 21. The shareholders aim to cooperate in order to develop the Company in compliance with its purpose and its present articles of incorporation. If a decision, however, which is necessary for the implementation of the Company's purpose and for its development, cannot be taken by the managers or by the shareholders after two consecutive meetings, thus preventing the Company from working efficiently and developing itself, the question concerned shall be submitted to a third person chosen by mutual agreement between the managers or the shareholders. This third person shall endeavour then to find a mutually acceptable solution.

Should (i) the shareholders or managers fail to choose a third person by mutual agreement within a period of thirty (30) days reckoning from the day when the blockage became evident or (ii) the nominated third person fail to settle the blockage situation of the Company within a period of thirty (30) days following the day when the matter was referred to him, the managers and the shareholders shall be entitled to take the initiative of appointing an ad hoc proxy for taking

the required business decisions or settling the dispute. This proxy shall be nominated by the Tribunal d'arrondissement de Luxembourg (district court of Luxembourg) at the request of the prosecuting part in order to take the necessary decision in pursuance of the purpose of the Company.

The decision taken by the third person or the ad hoc proxy shall be binding on the managers and the shareholders who shall implement it together.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1 shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measure

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2004.

Subscription - Payment

All the 40,000 shares have been entirely subscribed as follows:

1.- Mr Jonathan Glassberg, twenty thousand shares	20,000
2.- Mr Benn Shepherd, twenty thousand shares	20,000
Total: forty thousand shares.	40,000

All these shares have been fully paid up in cash, and therefore the amount of EUR 1,000,000.- (one million euros) is as now at the disposal of the Company JB HONORE HOLDING, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about twelve thousand euros.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration

Mr Jonathan Glassberg, trader, born in Salford, on 21 April 1965, residing at Temple Fortune Hill, London, NW 11 7XN, England;

Mr Benn Shepherd, trader, born in Eton, on 17 September 1969, residing at The Seville # 29 A, 300 East 77th Street, New York, NY 10021, USA.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le cinq mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jonathan Glassberg, demeurant au Temple Fortune Hill, London, NW 11 7XN, England;

2.- Monsieur Benn Shepherd, demeurant: The Seville # 29 A, 300 East 77th Street, New York, NY 10021, USA.

Tous deux fondateurs ici représentés par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera JB HONORE, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros), représenté par 40.000 (quarante mille) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée à moins que l'associé-cédant ait préférentiellement préposé ces parts sociales aux autres associés antérieurs et que ces autres associés antérieurs aient renoncé à leur droit préférentiel d'acquisition.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

En cas de désaccord, lié aux parts sociales et à leur transmission, tout associé pourra en référer à un conseiller tiers et indépendant (l'«Expert») agréé par tous les associés et qui sera chargé d'analyser les parts sociales et leur transmission; dans un tel cas, les principes suivants s'appliqueront

(a) l'Expert devra être, sauf autre accord des associés, une personne physique ou morale indépendante des associés et ne devra pas avoir agi au profit de tout associé, à quelque titre que ce soit, pendant deux ans au moins avant la date à laquelle le désaccord lui aura été transmis;

(b) si les associés sont incapables de se mettre d'accord sur une telle personne physique ou morale dans un délai de quinze jours après la notification d'un associé faisant part de son souhait de référer le désaccord en question à la décision d'un Expert, l'Expert sera alors désigné par le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg;

(c) les associés feront en sorte que l'Expert se voit remettre toute information relative à la Société raisonnablement nécessaire en vue d'analyser les parts sociales et leur transmission;

(d) en analysant les parts sociales et leur transmission, l'Expert prendra en compte l'ensemble des facteurs qu'il considère comme étant pertinents,

(e) l'Expert sera présumé agir en qualité d'expert et non en tant qu'arbitre et sa décision sera définitive et obligatoire à l'égard des associés; et

(f) les frais de l'Expert seront pris en charge des associés à part égales, sauf si l'Expert considère qu'une telle répartition est inéquitable.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales. Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Règlement des litiges

Art. 21. L'objectif des associés est de coopérer pour développer la Société dans le respect de l'objet social et des présents statuts. Si toutefois une décision nécessaire à la mise en oeuvre de l'objet social et au développement de la Société ne pouvait être prise par les gérants, ou par les associés à l'issue de deux assemblées successives, empêchant ainsi le bon fonctionnement et le développement de la Société, la question sera soumise, à un tiers choisi d'un commun accord entre les gérants ou les associés, qui s'efforcera de trouver une solution mutuellement acceptable.

Pour le cas où (i) les associés ou les gérants ne parviendraient pas à choisir un tiers d'un commun accord dans un délai de trente (30) jours à compter de la manifestation du blocage ou (ii) le tiers désigné ne parviendrait pas à résoudre la situation de blocage de la Société dans un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle il aurait été saisi, les gérants et les associés ou un associé pourra prendre l'initiative de faire désigner un mandataire ad hoc aux fins de prises des décisions nécessaires à la poursuite de l'activité ou au règlement du différend. Ce mandataire sera nommé par le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg à la requête de la partie la plus diligente, afin de prendre la décision nécessaire à la poursuite de l'objet social.

La décision prise par le tiers ou le mandataire ad hoc s'imposera aux gérants et aux associés qui devront, ensemble, la mettre en oeuvre.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Les 40.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites comme suit:

1.- Mr Jonathan Glassberg, vingt mille parts sociales	20.000
2.- Mr Benn Shepherd, vingt mille parts sociales	20.000
Total: quarante mille parts sociales	40.000

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ douze mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Jonathan Glassberg, commerçant, né le 21 avril 1965 à Salford, demeurant au Temple Fortune Hill, London, NW 11 7XN, England;

Monsieur Benn Shepherd, commerçant, né le 7 septembre 1969 à Eton, demeurant The Seville # 29 A, 300 East 77th Street, New York, NY 10021, USA.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5 rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, vol. 21CS, fol. 15, case 9.— Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

J. Elvinger.

(041161.3/211/412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

**ARCHITECTURES NOUVELLES ET CUISINES, Société à responsabilité limitée,
pouvant faire le commerce sous l'enseigne de ESPACE BULTHAUP LUXEMBOURG,
(anc. ESPACE BULTHAUP, S.à r.l.).**

Siège social: L-8009 Strassen, 123, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.023.

L'an deux mille quatre, le onze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée A.N.C., S.à r.l., avec siège social à L-8009 Strassen, 123, route d'Arlon, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 62.495),

ici dûment représentée par son gérant, Monsieur Xavier Negele, gérant de société, demeurant à F-57280 Maizières-les-Metz, 11, rue du Ruisseau, (France).

2.- La société à responsabilité limitée HD INVEST, avec siège social à L-8232 Mamer, 3, route de Holzem, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.699),

ici dûment représentée par son gérant, Monsieur Dirk Heinen, employé, demeurant à B-4780 St. Vith, 78, Hauptstrasse, (Belgique).

3.- La société à responsabilité limitée de droit belge BULTHAUP BELGIQUE Sprl, avec siège social à B-8800 Roeselare, 238, Brugsesteenweg, (Belgique), inscrite au Registre de Commerce de Kortrijk sous le numéro 138.593,

ici dûment représentée par son gérant, Monsieur Bart Decru, gérant de société, demeurant à B-8800 Roeselare, 31, Kaasterstraat, (Belgique).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée ESPACE BULTHAUP, S.à r.l., avec siège social à L-8009 Strassen, 123, route d'Arlon, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 41.023), a été constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 10 juillet 1992, publié au Mémorial C numéro 545 du 25 novembre 1992,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Christine Doerner en date du 21 avril 1995, publié au Mémorial C numéro 376 du 8 août 1995.

- Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de ladite société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que le siège social a été transféré de L-8008 Strassen, 58, route d'Arlon, à L-8009 Strassen, 123, route d'Arlon.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en ARCHITECTURES NOUVELLES ET CUISINES, pouvant faire le commerce sous l'enseigne de ESPACE BULTHAUP LUXEMBOURG et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de ARCHITECTURES NOUVELLES ET CUISINES, pouvant faire le commerce sous l'enseigne de ESPACE BULTHAUP LUXEMBOURG.»

Troisième résolution

L'assemblée constate que suite à divers contrats de cession de parts sociales sous seing privé, dûment approuvés par les associés et dûment notifiés à la société, les trois cent cinquante (350) parts sociales se répartissent comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée A.N.C., S.à r.l., avec siège social à L-8009 Strassen, 123, route d'Arlon, deux cent quarante-trois parts sociales.	243
2.- La société à responsabilité limitée HD INVEST, avec siège social à L-8232 Mamer, 3, route de Holzem, vingt-cinq parts sociales.	25
3.- La société à responsabilité limitée de droit belge BULTHAUP BELGIQUE Sprl, avec siège social à B-8800 Roeselare, 238, Brugsesteenweg, (Belgique), quatre-vingt-deux parts sociales.	82
Total: trois cent cinquante parts sociales	350

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des trois cent cinquante (350) parts sociales représentant le capital social de deux millions huit cent mille francs luxembourgeois (2.800.000,- LUF).

Cinquième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de deux millions huit cent mille francs luxembourgeois (2.800.000,- LUF) en soixante-neuf mille quatre cent dix virgule dix-neuf euros (69.410,19 EUR), au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR.

Sixième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent quatre-vingt-neuf virgule quatre-vingt-un euros (589,81 EUR), pour le porter de son montant actuel de soixante-neuf mille quatre cent dix virgule dix-neuf euros (69.410,19 EUR) à soixante-dix mille euros (70.000,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles, par incorporation au capital de bénéficiaires à concurrence de cinq cent quatre-vingt-neuf virgule quatre-vingt-un euros (589,81 EUR).

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.
La justification de l'existence desdits bénéfices a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Septième résolution

Les associés décident de remplacer les trois cent cinquante (350) parts sociales sans désignation de valeur nominale par trois cent cinquante (350) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents euros (200,- EUR) chacune.

Huitième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-dix mille euros (70.000,- EUR), représenté par trois cent cinquante (350) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents euros (200,- EUR) chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée A.N.C., S.à r.l., avec siège social à L-8009 Strassen, 123, route d'Arlon, deux cent quarante-trois parts sociales	243
2.- La société à responsabilité limitée HD INVEST, avec siège social à L-8232 Mamer, 3, route de Holzem, vingt-cinq parts sociales.	25
3.- La société à responsabilité limitée de droit belge BULTHAUP BELGIQUE Sprl, avec siège social à B-8800 Roeselare, 238, Brugsesteenweg, (Belgique), quatre-vingt-deux parts sociales	82
Total: trois cent cinquante parts sociales	350

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de supprimer la 2^{ème} phrase de l'article 5 des statuts.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de sept cent trente euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: X. Negele, D. Heinen, B. Decru, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mai 2004, vol. 527, fol. 1, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 mai 2004.

J. Seckler.

(041532.3/231/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

LUXIMMO DREIZEHNTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Wasserbillig.

H. R. Luxemburg B 82.539.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 26. Mai 2004

Die ordentliche Hauptversammlung beschliesst, das Mandat des Abschlussprüfers FISOGEST S.A., 84, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, bis zur Abhaltung der Hauptversammlung im Jahre 2009 zur Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2008 zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Amtsblatt und beim Handelsregister.

Wasserbillig, den 27. Mai 2004.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05929. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043000.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

MIR LEMAN ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.402.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05854, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004.

Signatures.

(042684.3/3085/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

FASHION'S TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 76.674.

L'an deux mille quatre, le dix mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FASHION'S TRADING S.A., ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 76.674, constituée sous la dénomination sociale de FASHION'S CONSULTING S.A., suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 815 du 8 novembre 2000,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Norbert Muller en date du 18 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 673 du 24 août 2001, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en FASHION'S TRADING S.A.,

et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1210 du 18 novembre 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Brigitte Siret, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Carole Charpy, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Gaëlle Di Cesare, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'importation, l'exportation, toutes activités de commerce, la vente ou la représentation de tous produits ou marchandises, plus précisément dans le domaine de l'import-export d'accessoires et vêtements de luxe et de téléphonie mobile.

La société a également pour objet la prestation de services, dans le domaine de l'automobile.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'importation, l'exportation, toutes activités de commerce, la vente ou la représentation de tous produits ou marchandises, plus précisément dans le domaine de l'import-export d'accessoires et vêtements de luxe et de téléphonie mobile.

La société a également pour objet la prestation de services dans le domaine de l'automobile.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. Siret, C. Charpy, G. Di Cesare, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mai 2004, vol. 526, fol. 100, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 mai 2004.

J. Seckler.

(041536.3/231/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

MIR FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 20.509.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05849, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Signatures.

(042685.3/3085/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

MIR QUALITY GROWTH SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 53.392.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05850, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Signatures.

(042687.3/3085/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

MIR THEATRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 65.750.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004.

Signatures.

(042688.3/3085/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

LUXIMMO ZWÖLFTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Wasserbillig.

H. R. Luxemburg B 82.538.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 26. Mai 2004

Die ordentliche Hauptversammlung beschliesst, das Mandat des Abschlussprüfers FISOGEST S.A., 84, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, bis zur Abhaltung der Hauptversammlung im Jahre 2009 zur Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2008 zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Amtsblatt und beim Handelsregister.

Wasserbillig, den 27. Mai 2004.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05926. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042999.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

M.S. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 59.853.

L'an deux mille quatre, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1.- Monsieur Christian Bertrand, employé, né le 7 juillet 1945 à Andrimont (Belgique), demeurant à B-4820 Dison (Belgique), 131, rue de Mont.

2.- Monsieur Robert Simul, gérant de société, employé, né le 25 juin 1965 à Verviers (Belgique), demeurant à B-4845 Jalhay, 23, route de Xhavée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. Que suivant convention de cession de parts datée du 28 mai 2003, Monsieur Giovanni Fortuna, carrossier, né le 2 octobre 1960 à Verviers (Belgique), demeurant à B-4800 Verviers (Belgique), 2, rue des Faweux, propriétaire de trois cent soixante (360) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune de la société à responsabilité limitée M.S. LUX, S.à r.l., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 28 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1 du 3 janvier 1995, inscrite au registre de commerce et des sociétés, section B, numéro 59.853 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentaire en date du 25 février 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'année 2003 page 13847, a cédé et transporté avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de la prédite convention, cent quatre-vingts (180) parts sociales à Monsieur Christian Bertrand, prénommé, et cent quatre-vingts (180) parts sociales à Monsieur Robert Simul, prénommé.

Que suivant convention de cession de parts datée du 31 décembre 2003 Monsieur Michel Simul, rejointeur, né le 7 janvier 1961 à Verviers (Belgique), demeurant à B-4845 Jalhay, 68A, route du Moulin de Dison, propriétaire de cent vingt (120) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune de la société, préqualifiée, a cédé et transporté avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de la prédite convention, soixante (60) parts sociales à Monsieur Christian Bertrand, prénommé, et soixante (60) parts sociales à Monsieur Robert Simul, prénommé.

Que suivant l'article 10 des statuts de la prédite société, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Que les modalités des prédites cessions de parts ont fait l'objet de conventions séparées entre parties.

Que les prédites conventions de cessions de parts, après avoir été signées ne varientur par les comparants, et le notaire instrumentaire resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

II. Que suite aux prédites cessions de parts Monsieur Christian Bertrand et Monsieur Robert Simul sont les seuls et uniques associés de la société M.S. LUX, S.à r.l., préqualifiée.

Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite aux prédites cessions de parts, les associés actuels décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente mille euros (EUR 30.000,00), représenté par mille deux cents (1.200) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Ces parts sont entièrement souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Christian Bertrand, six cents parts sociales	600
2.- Monsieur Robert Simul, six cents parts sociales	600
Total: mille deux cents parts sociales	<u>1.200»</u>

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société, en conséquence l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet dans le secteur du bâtiment, les travaux de terrassement, d'excavation de terrain, de pose de câbles ainsi que de jointements et de canalisations, de placement de clôtures, le montage d'échafaudages, le sablage, le nettoyage et traitement des façades et toitures.

Elle pourra d'une façon générale, faire tous les actes, transactions ou opérations commerciales, financières mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

Troisième résolution

Les associés révoquent Monsieur Armand Muller, employé, né le 9 juin 1960 à Liège (Belgique), demeurant à B-4600 Visé, 59, rue Basse Hermalle, de ses fonctions de gérant sans lui accorder décharge dans l'accomplissement de son mandat.

Monsieur Armand Muller avait été nommé aux fonctions de gérant lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 janvier 2003.

Quatrième résolution

Les associés nomment pour une durée indéterminée Monsieur Robert Simul, prénommé, aux fonctions de gérant administratif de la société.

Cinquième résolution

Les associés nomment pour une durée indéterminée Monsieur Michel Simul, prénommé, aux fonctions de gérant technique de la société.

Sixième résolution

Les associés décident que vis-à-vis des tiers, la société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Intervention

Les nouveaux gérants, Monsieur Michel Simul et Monsieur Robert Simul déclarent accepter expressément les prédictes cessions de parts au nom et pour compte de la société et dispensent les cédants de les faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Bertrand, R. Simul, M. Simul, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 18 mai 2004, vol. 404, fol. 58, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24 mai 2004.

M. Lecuit.

(041537.3/243/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

M.S. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 59.853.

Les statuts coordonnés de la société au 17 mai 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24 mai 2004.

M. Lecuit.

(041538.3/243/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

UNION PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 73.108.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 30 avril 2004 que:

1. Ont été nommés administrateurs en remplacement de Monsieur Bruno Beernaerts, Monsieur Alain Lam et Monsieur David De Marco, démissionnaires:

- TALS, S.à r.l., 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

- Anne Maillard, née le 22 janvier 1982, employée privée, 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

- Karel Heeren, né le 14 février 1973, employé privé, 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Les nouveaux administrateurs sont élus pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2007.

2. a été nommée commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., démissionnaire:

- AACO, S.à r.l., 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, à la fonction de commissaire.

Le nouveau commissaire est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2007.

3. Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01509. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042883.3/727/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

CORA LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 26.118.

L'an deux mille quatre, le onze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CORA LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-3898 Foetz, 11, rue du Brill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 26.118, constituée sous la dénomination sociale de RESTAURANTS LE CHESNOY LUXEMBOURG S.A. suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 17 juin 1987, publié au Mémorial C numéro 278 du 9 octobre 1987,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch:

- en date du 11 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 199 du 16 juin 1990;
- en date du 22 mars 1991, publié au Mémorial C numéro 357 du 2 octobre 1991;
- en date du 8 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 130 du 23 mars 1995;

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange:

- en date du 25 janvier 1996, publié au Mémorial C numéro 228 du 6 mai 1996;
- en date du 27 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 186 du 27 mars 1998;

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 20 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 1153 du 12 décembre 2001, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en CORA LUXEMBOURG;

- en date du 26 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1168 du 3 août 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Luc Storme, directeur immobilier, demeurant à Les Bons Villers (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Acceptation de l'apport par la société anonyme MATCH CENTRE S.A. de sa branche d'activité SUPERMARCHE MATCH BERTRANGE dans la société.

2.- Augmentation du capital social par apport des éléments d'actif et de passif mentionnés dans le rapport du réviseur d'entreprises annexé ci-joint, provenant de la société MATCH CENTRE S.A., avec siège social à Niederanven.

Le capital social sera augmenté pour le porter de son montant actuel de 702.000,- EUR à 727.840,- EUR par la création et l'émission de 304 actions nouvelles.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-cinq mille huit cent quarante euros (25.840,- EUR) pour le porter de son montant actuel de sept cent deux mille euros (702.000, EUR) à sept cent vingt-sept mille huit cent quarante euros (727.840,- EUR), par la création et l'émission de trois cent quatre (304) actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée admet la société anonyme MATCH CENTRE S.A., avec siège social à Niederanven, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 11.836), à la souscription des trois cent quatre (304) actions nouvelles, qui seront libérées par ladite société par l'apport à la société des éléments d'actif et de passif de la société MATCH CENTRE S.A., tels que décrits dans le rapport du réviseur d'entreprises ci-annexé.

Troisième résolution

De l'accord de la majorité des actionnaires de MATCH CENTRE S.A., les trois cent quatre (304) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par ladite société MATCH CENTRE S.A.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport à la société CORA LUXEMBOURG des éléments d'actif et de passif, tels que décrits dans le rapport du réviseur d'entreprises ci-annexé, avec effet au 1^{er} janvier 2004 à 00.00 heures telles que ces valeurs résultent de la situation de MATCH CENTRE S.A. au 31 décembre 2003 ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises ci-annexé.

Rapport du réviseur d'entreprises

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant d'entreprises ERNST & YOUNG, avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, daté du 14 avril 2004, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions CORA LUXEMBOURG S.A. à émettre en contre partie.»

Un exemplaire dudit rapport du réviseur d'entreprises, après avoir été signé ne varietur par le notaire et les comparants, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa. Le capital social est fixé à sept cent vingt-sept mille huit cent quarante euros (727.840,- EUR), représenté par soixante-huit mille cent trente (68.130) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Dans la mesure où l'apport consiste en une branche d'activité ayant les caractéristiques d'une partie autonome d'entreprise, la société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, J.-L. Storme, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mai 2004, vol. 527, fol. 1, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 mai 2004.

J. Seckler.

(041539.3/231/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

UNITED CONSULTANTS INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange.

H. R. Luxembourg B 81.470.

—
*Auszug aus dem Protokoll der jährlichen Hauptversammlung,
abgehalten als ausserordentliche Generalversammlung vom 24. Mai 2004*

Es wurden einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Nach Kenntnisnahme der Berichte des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers über die Geschäftsjahre 2002 und 2003 erklärt die Hauptversammlung ihr Einverständnis.

2. Nach Kenntnisnahme des Jahresbeschlüsse zum 31. Dezember 2002 und 31. Dezember 2003 genehmigt die Hauptversammlung die Rechnungslegung in der vorgelegten Fassung.

3. Durch Spezialvotum erteilt die Hauptversammlung den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Abschlussprüfer vollen Entlast.

Luxembourg, 24. Mai 2004.

Für die Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06107. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042899.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

TRANSLAURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3501 Dudelange, 35, rue Aloyse Kayser.
R. C. Luxembourg B 68.762.

L'an deux mille quatre, le onze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Jacques Jeantet, gérant, né à Besançon (France), le 11 juillet 1956, demeurant à F-25000 Besançon, 38, Chemin des Montboucons (France),

ici représenté par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée TRANSLAURE, S.à r.l., ayant son siège social à L-4501 Differdange, Z.A. Gadderscheier, R.C.S. Luxembourg section B numéro 68.762, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 février 1999, publié au Mémorial C numéro 373 en date du 25 mai 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 27 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 822 du 5 novembre 1999;
- en date du 26 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 266 du 16 février 2002.
- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social est transféré avec effet au 1^{er} juillet 2004 de L-4501 Differdange, Z.A. Gadderscheier à L-3501 Dudelange, 35, rue Aloyse Kayser.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Dudelange.»

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mai 2004, vol. 527, fol. 1, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 mai 2004.

J. Seckler.

(041540.3/231/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

NFM ALLIAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.629.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Bertrange en date du 29 mars 2004

L'assemblée générale confirme le pouvoir d'administrateur-délégué «la société est engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, Monsieur Yves Frappier, soit par les signatures conjointes de Monsieur Yves Frappier, comme cosignataire obligatoire et d'un deuxième administrateur»

L'assemblée générale nomme la société INTERAUDIT, S.à r.l. comme réviseur externe de la Société pour le contrôle des comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour NFM ALLIAGES S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05548. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042831.3/537/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

PHARMAPATH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 100.899.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le sept mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société PHARMAPATH, société à responsabilité limitée de droit belge, ayant eu son siège social à B-2018 Anvers, Montignystraat 4, au capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69), constituée suivant acte reçu par le notaire Hélène Casman, de résidence à Anvers, en date du 30 septembre 1996, publié aux Annexes du Moniteur Belge, le 16 octobre 1996, numéro 961016-131, inscrite au registre de commerce d'Anvers sous le numéro 318.940 et sous le numéro national BE 458.953.718.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à Bertrange, qui désigne comme secrétaire Madame Murielle Van Der Kolk-Amrein, employée privée, demeurant à D-Klausen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joris Ghysaert, indépendant, demeurant à B-Anvers.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue à Anvers, par-devant le notaire Johan Kiebooms, de résidence à Anvers, en date du 19 mars 2003, publié aux Annexes du Moniteur Belge, en date du 24 mars 2003 et qui a décidé, entre autres, de transférer le siège social de la société PHARMAPATH d'Anvers à Bertrange et de soumettre la société à la législation luxembourgeoise, conformément à la loi belge qui permet à une société de droit belge de se soumettre à un droit étranger sans liquidation préalable et constitution nouvelle dans les conditions y énoncées.

II) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social au 19, rue de l'Industrie, à L-8069 Bertrange.

2. Fixation du capital social à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69).

3. Révocation du gérant et nomination de nouveaux gérants.

4. Refonte complète des statuts pour les adapter à ceux d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise.

5. Dans le texte des statuts on ajoute un article 19: «Toutes les décisions sont prises à la majorité de trois quarts (3/4) des voix.»

III) Il résulte d'une liste de présence que tous les associés sont présents ou représentés à la présente assemblée, de sorte que celle-ci peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ensuite, l'assemblée aborde son ordre du jour et, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de ratifier, pour autant que de besoin et pour satisfaire aux conditions prévues par la loi luxembourgeoise, la décision prise par l'assemblée générale qui s'est tenue à Anvers le 19 mars 2003, de transférer le siège social de B-Anvers au 19, rue de l'Industrie, à L-8069 Bertrange, sans liquidation préalable, mais telle que la société se poursuit et se comporte, avec tous ses éléments actifs et passifs, en sorte que la société aura dorénavant la nationalité luxembourgeoise.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le capital social à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf euros (EUR 24,79) chacune.

Les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sont souscrites par:

1.- Monsieur Joris Ghysaert, indépendant, demeurant à B-2600 Anvers, Lodewijk van Sullstraat 37, trois cent treize parts sociales	313
2.- Monsieur Eddy Verhaeren, indépendant, demeurant à B-2640 Mortsels, Deurnestraat 180, bus 17, trois cent treize parts sociales	313
3.- Monsieur Patrick Cornet, indépendant, demeurant à B-2980 Zoersel, Krekelenberg 78, trois cent douze parts sociales	312
4.- Monsieur Koen Kinsbergen, indépendant, demeurant à B-2640 Mortsels, Deurnestraat 335, trois cent douze parts sociales	312

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Joris Ghysaert, prénommé, de ses fonctions de gérant de la société et de lui accorder décharge pleine et entière.

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Joris Ghysaert, prénommé,

b) Monsieur Eddy Verhaeren, indépendant, demeurant à B-2640 Mortsels, Deurnestraat 180, bus 17,

c) Monsieur Patrick Cornet, indépendant, demeurant à B-2980 Zoersel, Krekelenberg 78,

d) Monsieur Koen Kinsbergen, indépendant, demeurant à B-2640 Mortsels, Deurnestraat 335.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de chaque gérant.

Quatrième résolution

Afin d'adapter les statuts à la législation luxembourgeoise, l'assemblée décide leur refonte complète comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la vente de licences se rapportant aux produits pharmaceutiques cosmétiques, humains et vétérinaires; l'établissement et la commercialisation d'un réseau de distribution pour les produits susmentionnés ainsi que du savoir-faire y relatif.

La société peut accomplir partout dans le monde toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet, ou qui sont de nature à favoriser ou faciliter l'accomplissement de son objet.

La société peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription ou autrement dans toutes entreprises, associations ou sociétés ou ayant un objet identique ou analogue dont l'objet social est de nature à favoriser celui de la société.

Elle pourra se porter caution pour ces entreprises, associations ou sociétés, leur donner son aval, accorder des avances ou crédits ou donner des garanties hypothécaires et autres.

Art. 3. La société prend la dénomination de PHARMAPATH, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986.69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf euros (EUR 24,79) chacune, entièrement libérées.

Les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Joris Ghysaert, indépendant, demeurant à B-2600 Anvers, Lodewijk van Sullstraat 37, trois cent treize parts sociales.	313
2.- Monsieur Eddy Verhaeren, indépendant, demeurant à B-2640 Mortsels, Deurnestraat 180, bus 17, trois cent treize parts sociales.	313
3.- Monsieur Patrick Cornet, indépendant, demeurant à B-2980 Zoersel, Krekelenberg 78, trois cent douze parts sociales.	312
4.- Monsieur Koen Kinsbergen, indépendant, demeurant à B-2640 Mortsels, Deurnestraat 335, trois cent douze parts sociales.	312
Total: mille deux cent cinquante parts sociales.	1.250

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice sous l'empire de la loi luxembourgeoise commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Art. 19. Toutes les décisions sont prises à la majorité de trois quarts (3/4) des voix.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raisons des présentes est évalué à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Voet, M. Amrein, J. Ghysaert, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, vol. 21CS, fol. 17, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004.

E. Schlessler.

(041547.3/227/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

MIROBLIG, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 65.751.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05855, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Signatures.

(042690.3/3085/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

CHAUFFAGE AL ESCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 5, rue Tony Bourg.

R. C. Luxembourg B 46.302.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04739, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042907.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

CHAUFFAGE SAUERWISS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 5, rue Tony Bourg.

R. C. Luxembourg B 51.677.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04745, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042909.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

NEW FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 64.838.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(042993.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

INTERFER, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
H. R. Luxemburg B 97.257.

Auszug der ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft vom 29. April 2004

Die Hauptversammlung:

* nimmt den Rücktritt von Herrn Steve Barnes, wohnhaft in One Old Colony Drive, Dover MA 02030, U.S.A., an und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft bis zum 29. April 2004;

* legt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf sechs (6) fest;

* ernennt folgende Personen:

- Herrn Robert Gay, geboren am 1. September 1951 in Kalifornien, U.S.A., mit beruflicher Adresse bei c/o BAIN CAPITAL Ltd., Devonshire House 6th floor, Mayfair Place, London W1J 8AJ, Großbritannien;

- Herrn Philip Loughlin, geboren am 10. September 1967 in Missouri, U.S.A., mit beruflicher Adresse bei c/o BAIN CAPITAL Ltd., Devonshire House 6th floor, Mayfair Place, London W1J 8AJ, Großbritannien;

- Herrn Marc Valentiny, geboren am 11. Mai 1964 in Lüttich, Belgien, mit beruflicher Adresse bei c/o BAIN CAPITAL Ltd., Devonshire House 6th floor, Mayfair Place, London W1J 8AJ, Großbritannien,
als neue Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung bis zur ordentlichen Hauptversammlung welche über den Jahresabschluss der Gesellschaft zum 31. Dezember 2004 entscheiden wird;

* bestätigt die Mandate folgender Personen:

- Herrn Paul Edgerley, wohnhaft in 119 Hyslop Road, Brookline, MA 02146, U.S.A.;

- Herrn Michel Plantevin, wohnhaft in 16 Belsize Crescent, London MW3 5QU, Großbritannien;

- Frau Ailbhe Jennings, wohnhaft in 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Großherzogtum Luxemburg,
als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft bis zur ordentlichen Hauptversammlung welche über den Jahresabschluss der Gesellschaft zum 31. Dezember 2004 entscheiden wird.

Zum Vermerk für Veröffentlichung im Luxemburger, Amtsblatt, Band C (Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg).

Luxemburg, den 27. Mai 2004.

INTERFER

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00188. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042942.3/250/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

PARMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 54.902.

L'an deux mille quatre, le treize mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARMED S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II, R.C. Luxembourg section B numéro 54.902, constituée suivant acte reçu le 19 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 394 du 16 août 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la valeur nominale des actions pour la porter de sa valeur actuelle de CHF 1.000,- (mille francs suisses) à la valeur de CHF 2,50 (deux francs suisses et cinquante centimes), et émission concomitante de 39.900 actions nouvelles, toutes attribuées aux anciens actionnaires au prorata de leur participation.

2.- Adaptation de l'article 3 des statuts en conséquence.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la valeur nominale des actions pour la porter de la valeur actuelle de CHF 1.000,- (mille francs suisses) à la valeur de CHF 2,50 (deux francs suisses et cinquante centimes), et d'émettre par conséquent 39.900 (trente-neuf mille neuf cents) actions nouvelles, toutes attribuées aux actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social de la société.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables, qui s'imposent.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Das gezeichnete Aktienkapital beträgt CHF 100.000,- (hunderttausend Schweizer Franken), eingeteilt in 40.000 (vierzigtausend) Aktien mit einem Nennwert von je CHF 2,50 (zwei Schweizer Franken und fünfzig centimen), wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen, über je eine Stimme verfügt.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, vol. 21CS, fol. 20, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2004.

J. Elvinger.

(043226.3/211/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

JENEBE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 80.602.

Le 15 mars 2004 la société BREDERODE S.A., ayant son siège social 161, Drève Richelle, B-1410 Waterloo, a vendu à sa filiale BREDERODE INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, la totalité des 1.466 parts sociales qu'elle détenait dans JENEBE INTERNATIONAL, S.à r.l.

Ces 1.466 parts sociales se décomposent en:

398 parts sociales de catégorie A, 97 parts sociales de catégorie B, 264 parts sociales de catégorie C, 289 parts sociales de catégorie D, 82 parts sociales de catégorie E, 77 parts sociales de catégorie F, 117 parts sociales de catégorie G, 130 parts sociales de catégorie H et 12 parts sociales de catégorie Z.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04755. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042988.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

BRENNTAG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

H. R. Luxemburg B 97.258.

Auszug der ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft vom 29. April 2004

Die Hauptversammlung:

* nimmt den Rücktritt von Herrn Steve Barnes, wohnhaft in One Old Colony Drive, Dover MA 02030, U.S.A., an und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft bis zum 29. April 2004;

* legt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf sechs (6) fest;

* ernennt folgende Personen:

- Herrn Robert Gay, geboren am 1. September 1951 in Kalifornien, U.S.A., mit beruflicher Adresse bei c/o BAIN CAPITAL Ltd., Devonshire House 6th floor, Mayfair Place, London W1J 8AJ, Großbritannien;

- Herrn Philip Loughlin, geboren am 10. September 1967 in Missouri, U.S.A.; mit beruflicher Adresse bei c/o BAIN CAPITAL Ltd., Devonshire House 6th floor, Mayfair Place, London W1J 8AJ, Großbritannien;

- Herrn Marc Valentiny, geboren am 11. Mai 1964 in Lüttich, Belgien, mit beruflicher Adresse bei c/o BAIN CAPITAL Ltd., Devonshire House 6th floor, Mayfair Place, London W1J 8AJ, Großbritannien,

als neue Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung bis zur ordentlichen Hauptversammlung welche über den Jahresabschluss der Gesellschaft zum 31. Dezember 2004 entscheiden wird;

* bestätigt die Mandate folgender Personen:

- Herrn Paul Edgerley, wohnhaft in 119 Hyslop Road, Brookline, MA 02146, U.S.A.;
- Herrn Michel Plantevin, wohnhaft in 16 Belsize Crescent, London MW3 5QU, Großbritannien;
- Frau Ailbhe Jennings, wohnhaft in 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Großherzogtum Luxemburg,

als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft bis zur ordentlichen Hauptversammlung welche über den Jahresabschluss der Gesellschaft zum 31. Dezember 2004 entscheiden wird.

Zum Vermerk für Veröffentlichung im Luxemburger, Amtsblatt, Band C (Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg).

Luxemburg, den 27. Mai 2004.

BRENTAG

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00185. – Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(042947.3/250/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

BRENTAG-INTERFER, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

H. R. Luxemburg B 97.256.

Auszug der ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft vom 29. April 2004

Die Hauptversammlung:

* nimmt den Rücktritt von Herrn Steve Barnes, wohnhaft in One Old Colony Drive, Dover MA 02030, U.S.A., an und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft bis zum 29. April 2004;

* legt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf sechs (6) fest;

* ernennt folgende Personen:

- Herrn Robert Gay, geboren am 1. September 1951 in Kalifornien, U.S.A., mit beruflicher Adresse bei c/o BAIN CAPITAL Ltd., Devonshire House 6th floor, Mayfair Place, London W1J 8AJ, Großbritannien;
- Herrn Philip Loughlin, geboren am 10. September 1967 in Missouri, U.S.A., mit beruflicher Adresse bei c/o BAIN CAPITAL Ltd., Devonshire House 6th floor, Mayfair Place, London W1J 8AJ, Großbritannien;
- Herrn Marc Valentiny, geboren am 11. Mai 1964 in Lüttich, Belgien, mit beruflicher Adresse bei c/o BAIN CAPITAL Ltd., Devonshire House 6th floor, Mayfair Place, London W1J 8AJ, Großbritannien,

als neue Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung bis zur ordentlichen Hauptversammlung welche über den Jahresabschluss der Gesellschaft zum 31. Dezember 2004 entscheiden wird;

* bestätigt die Mandate folgender Personen:

- Herrn Paul Edgerley, wohnhaft in 119 Hyslop Road, Brookline, MA 02146, U.S.A.;
- Herrn Michel Plantevin, wohnhaft in 16 Belsize Crescent, London MW3 5QU, Großbritannien;
- Frau Ailbhe Jennings, wohnhaft in 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Großherzogtum Luxemburg,

als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft bis zur ordentlichen Hauptversammlung welche über den Jahresabschluss der Gesellschaft zum 31. Dezember 2004 entscheiden wird.

Zum Vermerk für Veröffentlichung im Luxemburger, Amtsblatt, Band C (Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg).

Luxemburg, den 27. Mai 2004.

BRENTAG-INTERFER

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00190. – Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(042939.3/250/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

ASSURIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4601 Differdange, 65A, avenue de la Liberté.

R. C. Luxemburg B 88.834.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Feyder

Administrateur

(042960.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

FONTAINE INVESTISSEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 79.575.

Le 15 mars 2004 la société BREDERODE S.A., ayant son siège social 161, Drève Richelle, B-1410 Waterloo, a vendu à sa filiale BREDERODE INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, la totalité des 531 parts sociales qu'elle détenait dans FONTAINE INVESTISSEMENTS, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04757. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042987.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

LUXIMMO ZEHNTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Wasserbillig.
H. R. Luxemburg B 82.536.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 26. Mai 2004

Die ordentliche Hauptversammlung beschliesst, das Mandat des Abschlussprüfers FISOGEST S.A., 84, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, bis zur Abhaltung der Hauptversammlung im Jahre 2009 zur Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2008 zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Amtsblatt und beim Handelsregister.

Wasserbillig, den 27. Mai 2004.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05922. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042990.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

GHG CONSULT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Wasserbillig.
H. R. Luxemburg B 82.535.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 26. Mai 2004

Die ordentliche Hauptversammlung beschliesst, das Mandat des Abschlussprüfers FISOGEST S.A., 84, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, bis zur Abhaltung der Hauptversammlung im Jahre 2009 zur Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2008 zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Amtsblatt und beim Handelsregister.

Wasserbillig, den 27. Mai 2004.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05920. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042938.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

FINPARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 69.597.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration du 29 avril 2004 que:

- Monsieur Patrick Chièze a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05649. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042671.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

GLOBAL FINANCING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 92.091.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 3 mai 2004, que la FIDUCIAIRE ITP S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société anonyme GLOBAL FINANCING S.A. à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Luxembourg, le 5 mai 2004.

FIDUCIAIRE ITP S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 3 mai 2004, que Madame Nora Brahimi démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société anonyme GLOBAL FINANCING S.A.

Luxembourg, le 5 mai 2004.

N. Brahimi.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 3 mai 2004, que Monsieur Pascal Bonnet démissionne, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société anonyme GLOBAL FINANCING S.A.

Luxembourg, le 5 mai 2004.

P. Bonnet.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02760. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042247.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.**LUXIMMO ACHE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Wasserbillig.

H. R. Luxemburg B 82.300.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 26. Mai 2004

Die ordentliche Hauptversammlung beschliesst, das Mandat des Abschlussprüfers FISOGEST S.A., 84, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, bis zur Abhaltung der Hauptversammlung im Jahre 2009 zur Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2008 zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Amtsblatt und beim Handelsregister.

Wasserbillig, den 27. Mai 2004.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05918. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042936.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

AOYAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 72.295.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04841, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Signature.

(042964.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

A.J.I.L. C. & P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 68.314.

L'an deux mille quatre, le vingt avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de A.J.I.L. C. & P. S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 68.314,

constituée suivant acte notarié du 19 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 284 du 23 avril 1999, page 13610, (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire soussigné, en date du 31 janvier 2002, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 932 du 19 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line Schul, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Bettinger, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sabine Dessart, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social de la Société par l'ajout après le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts, relatif à l'activité de conseil en mécanique, électronique et télécommunication de la phrase suivante:

«La société pourra également exécuter toutes opérations de courtage d'assurances ainsi que des opérations de conseil et d'assistance dans le domaine économique.».

2.- Nomination de Monsieur Henri Fastre, administrateur de société, demeurant au 48, rue Marchand, B-4684 Haccourt, comme administrateur et administrateur-délégué supplémentaire de la Société et Fixation de la durée de son mandat.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'objet social de la Société et par conséquent l'article deux (2) des statuts, par l'ajout après le premier alinéa, relatif à l'activité de conseil en mécanique, électronique et télécommunication, l'activité supplémentaire suivante:

«La société pourra également exécuter toutes opérations de courtage d'assurances ainsi que des opérations de conseil et d'assistance dans le domaine économique.».

Deuxième résolution

Afin de refléter ce changement au niveau de l'objet social de la Société, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de reproduire l'intégralité de l'article deux (2) des statuts de la Société, ci-après comme suit:

«**Art. 2.** La Société a pour objet le conseil en mécanique, électronique et télécommunication.

La société pourra également exécuter toutes opérations de courtage d'assurances ainsi que des opérations de conseil et d'assistance dans le domaine économique.

La Société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier propre ainsi que la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, négociables ou non (y compris celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), et tous autres droits s'y rattachant, et les exploiter par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut, en outre, procéder à l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

La Société peut émettre des obligations par voie de souscription publique ou privée et emprunter de quelque façon que ce soit conformément à la Loi.

Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son Siège Social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs.

La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations financières.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à la nomination d'un administrateur et administrateur-délégué supplémentaire, de sorte que le nombre d'administrateur est porté à quatre (4) et celui d'administrateur-délégué à deux (2).

Est nommé nouvel administrateur et administrateur-délégué:

Monsieur Henri Frastre, administrateur de société, demeurant au 48, rue Marchand, B-4684 Haccourt.

Il aura les pouvoirs identiques que ceux attribués à l'autre administrateur-délégué, Monsieur Joseph Humier et valablement autorisé à engager la Société A.J.I.L. C. & P. S.A., prédésignée par sa signature individuelle.

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de la Société à tenir en 2009.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. L. Schul, J. M. Bettinger, S. Dessart, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2004, vol. 885, fol. 11, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(043434.3/239/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

A.J.I.L. C. & P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 68.314.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(043436.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

LARRIVET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 78.477.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05498, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Signatures

Administrateurs

(042646.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

STADEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 36.210.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05504, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Signatures

Administrateurs

(042654.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

SANTEMEDIA MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 88.015.

Extrait de la résolution circulaire des associés du 27 avril 2004

Il résulte de la résolution circulaire des associés que:

- les démissions de M. Hugh Langmuir, de M. Marcus Wood et de SHAPBURG LIMITED en tant que gérants de la Société, avec effet immédiat, ont été acceptées;

- que sont nommés en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

* M. Stephen Warsaw, né à Londres (Royaume-Uni) le 20 septembre 1948, demeurant au 29 Heat Hurst Road, Londres NW3 2 RV, Royaume-Uni;

* M. Steve Simcox, né au Michigan (Etats-Unis d'Amérique) le 22 octobre 1960, demeurant au 780 Township Line Road, Yardley PA 19067, Etats-Unis d'Amérique; et

* M. François Mirallié, né à Nantes (France) le 30 mai 1962, demeurant à Tienne du Peuthy 6, 1380 Lagne, Belgique.

Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour SANTEMEDIA MANAGEMENT, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00143. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(042933.3/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

CONSULTA LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9696 Winseler, 86, Duerfstrooss.

R. C. Diekirch B 2.941.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 2 juin 2004, réf. DSO-AR00005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 juin 2004.

Signature.

(902016.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 2004.

CONSULTA LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9696 Winseler, 86, Duerfstrooss.

R. C. Diekirch B 2.941.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 2 juin 2004, réf. DSO-AR00006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 juin 2004.

Signature.

(902017.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 2004.

CONSULTA LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9696 Winseler, 86, Duerfstrooss.

R. C. Diekirch B 2.941.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 2 juin 2004, réf. DSO-AR00007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 juin 2004.

Signature.

(902018.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 2004.

CONSULTA LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9696 Winseler, 86, Duerfstrooss.

R. C. Diekirch B 2.941.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 19 novembre 2003, réf. DSO-AK00076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Winseler, le 2 juin 2004.

Signature.

(902019.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 2004.

CONSULTA LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9696 Winseler, 86, Duerfstrooss.

R. C. Diekirch B 2.941.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 19 novembre 2003, réf. DSO-AK00077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Winseler, le 2 juin 2004.

Signature.

(902020.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 2004.

CONSULTA LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9696 Winseler, 86, Duerfstrooss.

R. C. Diekirch B 2.941.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 19 novembre 2003, réf. DSO-AK00078, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Winseler, le 2 juin 2004.

Signature.

(902021.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 2004.

FORTIS LUXEMBOURG-IARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.414.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 2 avril 2004

Les actionnaires de la société FORTIS LUXEMBOURG-IARD S.A. réunis en Assemblée Générale ordinaire en date du 2 avril 2004 ont pris acte de la démission de Monsieur Kurt De Schepper du mandat d'administrateur qui lui avait confié par les actionnaires.

L'Assemblée tient à exprimer toute sa reconnaissance à l'administrateur sortant et le remercie des ses éminents services rendus à la société.

Pour terminer la durée du mandat de Monsieur Kurt De Schepper, l'Assemblée nomme comme administrateur Monsieur Frank Dausy, demeurant à B-3000 Leuven, 46, Dagobertstraat qui accepte le mandat confié par l'Assemblée.

L'Assemblée Générale, à l'unanimité donne décharge aux administrateurs pour l'exercice 2003.

L'Assemblée Générale, à l'unanimité donne décharge aux réviseurs d'entreprises pour l'exercice 2003.

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, nomme en qualité de réviseurs d'entreprises, pour l'année 2004: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443 à L-1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004

Pour extrait conforme

Pour la société

D. Billemon

Administrateur Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05899. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042703.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

FORTIS LUXEMBOURG-VIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.415.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 2 avril 2004

Les actionnaires de la société FORTIS LUXEMBOURG-VIE S.A. réunis en Assemblée Générale ordinaire en date du 2 avril 2004 ont pris acte de la démission de Monsieur Kurt De Schepper du mandat d'administrateur qui lui avait été confié par les actionnaires.

L'Assemblée tient à exprimer toute sa reconnaissance à l'administrateur sortant et le remercie des ses éminents services rendus à la société.

Pour terminer la durée du mandat de Monsieur Kurt De Schepper, l'Assemblée nomme comme administrateur Monsieur Frank Dausy, demeurant à B-3000 Leuven, 46, Dagobertstraat qui accepte le mandat confié par l'Assemblée.

L'Assemblée Générale, à l'unanimité donne décharge aux administrateurs pour l'exercice 2003.

L'Assemblée Générale, à l'unanimité donne décharge aux réviseurs d'entreprises pour l'exercice 2003.

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, nomme en qualité de réviseurs d'entreprises, pour l'année 2004: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443 à L-1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004

Pour extrait conforme

Pour la société

D. Billemon

Administrateur Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05898. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042705.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.
